

# République Française

Département d'Indre et Loire

## Commune de Louans

### PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 Avril 2014

L' an 2014,

Le 28 Avril à 20 heures 30 minutes ,

Le Conseil Municipal de la Commune de Louans, dûment convoqué le 18/04/2014, s' est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme GOUGET Micheline Maire.

**Présents** : Mme GOUGET Micheline, Maire, M. MALSERGENT Jean-Louis, M. VAH Michel, Mme MAUDUIT Sophie, M. BROUSSEAU Hubert, M. VAH Jean-François, M. FOUSSIER Fabien, M. CLISSON Frédéric, M. BARON Benoist, M. PLOTON Pascal, M. LEROUX Eric, Mme LANGEVIN Christine, M. FALLOURD Ludovic,

**Excusés** :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DUBREUIL PICHON Claude à Mme GOUGET Micheline, M. AUBERT Thomas à Mme MAUDUIT Sophie

**Absents** :

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

**Date de la convocation** : 18/04/2014

**Date d'affichage** : 18/04/2014

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous-Préfecture

le :

et publication ou notification

du :

**Secrétaire de séance** :

Mme LANGEVIN Christine

## **Objet des délibérations**

### **SOMMAIRE**

- I - Vote des 3 taxes
- II - Vote du budget 2014
- III - Désignation des délégués pour la commission d'appels d'offres
- IV- Election des représentants de la commune au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges
- V- Ecole : utilisation de la classe à l'étage
- VI - Questions diverses

réf : 2014\_0029

#### **I - Vote des 3 taxes**

Les taux des contributions directes 2013 étaient :

- taxe d'habitation :	18,74 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties :	14,91 %
- taxe sur les propriétés non bâties :	41,15 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, accepte de maintenir ces taux.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2014\_0030

#### **II - Vote du budget 2014**

Après présentation du budget par Madame le Maire,

et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide d'adopter le Budget Primitif 2014 à l'unanimité des présents.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2014\_0031

#### **III - Désignation des délégués pour la commission d'appels d'offres**

Constitution d'une commission pour l'ouverture des plis d'appels d'offres,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de nommer, à l'unanimité, les membres suivants à la commission d'appels d'offres :

3 Membres titulaires :  
Michel VAH – Sophie MAUDUIT – Claude DUBREUIL

3 Membres suppléants :

Hubert BROUSSEAU – Pascal PLOTON – Eric LEROUX

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2014\_0032

**IV- Election des représentants de la commune au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges**

**Le conseil municipal,**

**Vu** le Code Général des Impôts, et notamment son article 1609 nonies C,

**Considérant** que la communauté de communes du grand Ligueillois a opté pour le régime de la Fiscalité professionnelle unique (FPU) au 1er janvier 2013,

**Vu** la délibération du conseil communautaire en date du 20 décembre 2012 relative à la création de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC),

**Vu** le renouvellement des conseils municipaux,

**Considérant** que la commune doit désigner deux représentants pour siéger au sein de la CLETC,

**Délibère** et procède à la désignation de ces deux représentants :

- **Sont candidats** : Micheline Gouget et Jean-Louis MALSERGENT

- **Sont élus** : Micheline Gouget et Jean-Louis MALSERGENT

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**V- Ecole : utilisation de la classe à l'étage**

La délibération n'a pas été prise, à reparler dans un prochain conseil après avoir avancé sur le sujet des nouveaux rythmes scolaires.

En mairie, le 03/05/2014  
Le Maire  
Micheline GOUGET